

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale des territoires – Pôle Politiques et Police de l'Eau

DEMANDE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU

DOSSIER DE DÉCLARATION

A qui demander des renseignements ?

<ul style="list-style-type: none">Sur la loi sur l'eau et l'envoi des dossiers correspondants	<ul style="list-style-type: none">DDT / SEEF / Pôle Politiques et Police de l'EauUnité planification, qualité des milieux aquatiques Cité administrative - 2, Bd Armand Duportal – BP 70001 31074 TOULOUSE CEDEX 9 téléphone : 05 61 10 60 63
<ul style="list-style-type: none">Sur Natura 2000	<ul style="list-style-type: none">Même adresse téléphone : 05 61 10 60 32
<ul style="list-style-type: none">Sur les zones inondables (et autres risques)	<ul style="list-style-type: none">Même adresse téléphone : 05 61 10 60 86

Avertissement

Les Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités (I.O.T.A.) susceptibles d'avoir une incidence sur un milieu aquatique, relèvent du champ d'application du code de l'environnement et peuvent nécessiter une autorisation préfectorale ou un récépissé de déclaration (articles L.214-1 à L.214-6). Les procédures applicables sont définies aux articles R.214-6 à R.214-56 du code de l'environnement.

Ce document a pour objet de vous aider dans l'élaboration des dossiers les plus courants de « Déclaration » pour une (ou des) intervention(s) dans un cours d'eau. Le dossier de Déclaration est à envoyer en **trois exemplaires** au service de la police de l'eau (adresse ci-dessus) qui est le service instructeur.

La liste des informations demandées n'est pas exhaustive. Dans le cas où l'impact du projet sur le régime hydrologique du cours d'eau ou sur le milieu naturel serait important voire irréversible, le service de police de l'eau se réserve le droit de demander la fourniture d'informations complémentaires ou de s'opposer au projet.

Le présent formulaire ne concerne que les rubriques de l'article R214-1 du code de l'environnement citées ci-dessous (§ IV). **Si votre projet impacte d'autres rubriques, un dossier loi sur l'eau spécifique doit être constitué hors du présent cadre. De même, si les dimensions de votre projet sont supérieures aux seuils indiqués, il relève d'un arrêté préfectoral d'autorisation, consulter alors le SPE.**

Dans tous les cas, **l'évaluation des incidences Natura 2000 (§ X) est à compléter** en référence au 4° de l'article R.414-19 du code de l'environnement.

Un « **récépissé de déclaration** » vous sera adressé par le SPE, qu'il vous appartient de lire et de respecter. Il peut comporter des prescriptions de réalisations ou être assorti d'un arrêté de prescriptions générales, auxquelles il conviendra de vous conformer pour la réalisation de votre projet.

Vous ne devez pas commencer les travaux avant d'avoir reçu le récépissé de déclaration donnant l'autorisation formelle de réalisation.

I – IDENTITE DU DEMANDEUR :

Raison sociale (si société ou collectivité) :
N° SIRET :
Nom et prénom du représentant :
OU	
Nom et prénom du demandeur:
Date de naissance :
Adresse :
Téléphone :	Fixe : :.....-.....-.....-..... / Portable : :.....-.....-.....-.....
Courriel :@.....
Qualité du signataire	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage <input type="checkbox"/> Mandataire du maître d'ouvrage S'il s'agit d'une société, le demandeur doit indiquer en quelle qualité il intervient : gérant, directeur, etc :

II – LOCALISATION DU PROJET :

Nom du cours d'eau concerné : (issu de la carte IGN ou du plan cadastral que le cours d'eau soit permanent ou non)		
Commune(s) :		
Lieu(x)-dit(s) :		
Section(s)/ Parcelle(s) cadastrales :		
Catégorie piscicole du cours d'eau (cf. annexe 5)	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} catégorie piscicole	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} catégorie piscicole
Période préconisée *	entre le 1er avril et le 31 octobre	toute l'année
Date(s) ou période (s) d'intervention prévue(s) :	du/..../.... au/..../.... période :	du/..../.... au/..../.... période :
Durée d'intervention ** :		
Activité	<input type="checkbox"/> diurne	<input type="checkbox"/> nocturne

Nota :

* afin de protéger les espèces aquatiques dans les périodes sensibles de leur cycle biologique, l'intervention sera, sauf cas particuliers, effectuée entre le 1^{er} avril et le 31 octobre pour les cours d'eau classés en 1^{ère} catégorie piscicole, et toute l'année pour les cours d'eau classés en 2^{ème} catégorie piscicole.

** en l'absence d'indication de durée d'intervention, les travaux doivent être terminés dans un délai de 3 ans à compter de leur date d'autorisation.

III – OBJECTIFS ET NATURE DU PROJET

Décrire la nature, la consistance, le volume et l'objet du projet (peut être établi sur une feuille à part).

Description des objectifs et de la nature du projet	
---	--

IV – ALTERNATIVES ENVISAGEES

Décrire les autres possibilités d'intervention et les raisons pour lesquelles le projet décrit en III a été retenu (peut être établi sur une feuille à part).

Raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les alternatives	
---	--

V – RESUME NON TECHNIQUE

Peut être établi sur une feuille à part.

Description des interventions envisagés	
---	--

VI – REALISATION(S) ANTERIEURE(S) : indiquez si vous avez déjà réalisé des travaux de même nature et sur le même cours d'eau ou bassin-versant ; le cas échéant, précisez la date du document d'autorisation, le type (arrêté ou récépissé) et le numéro de référence si vous l'avez (n° de récépissé par exemple).

--

VII – RUBRIQUES CONCERNEES :

Si les dimensions de votre projet sont supérieures aux seuils indiqués dans le tableau, il relève alors d'une procédure d'autorisation : consulter le SPE.

Nota : les dimensions à considérer correspondent au cumul des opérations sur un même cours d'eau et dépendant d'un même pétitionnaire.

Rubrique	Nature du « I.O.T.A. » ayant un impact sur le cours d'eau	Éléments du projet (à compléter)	Déclaration si (seuils de déclaration)	Rubrique concernée (rayer la mention inutile)
3.1.1.0	I.O.T.A. dans le lit créant un obstacle à la continuité écologique (espèces et/ou sédiments)	Différence de niveau, pour le débit moyen annuel, de la ligne d'eau, entre l'amont et l'aval de l'ouvrage : H=.....m	$0,2 < H(m) < 0,5$	Oui Non
3.1.2.0	I.O.T.A. modifiant le profil en long ou en travers du cours d'eau	Longueur de cours d'eau modifié : L=.....m	$L (m) < 100$	Oui Non
3.1.3.0	Installation ou ouvrage ayant un impact sur la luminosité (buse...)	Longueur de l'ouvrage : L =.....m	$10 \leq L (m) < 100$	Oui Non
3.1.4.0	Consolidation ou protection-de berges par des techniques autres que végétales vivantes	Longueur impactée rive droite =.....m rive gauche =.....m total =.....m	$20 \leq L (m) < 200$	Oui Non
3.1.5.0	I.O.T.A. dans le lit mineur du cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères , les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet	Surface de frayères détruite S =.....m ²	$S (m^2) < 200$	Oui Non
3.2.1.0	Entretien de cours d'eau ou canaux avec déplacements et/ou retraits de sédiments	Volume de sédiments traité : V =.....m ³ Longueur de cours d'eau concerné L =.....m Épaisseur traitée =m <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	$V (m^3) < 2000$ ET teneur des sédiments \leq au niveau de référence S1 (voir annexe 4)	Oui Non
	Analyse des sédiments (cf annexe 4)	<input type="checkbox"/> Régalage <input type="checkbox"/> Décharge <input type="checkbox"/> Valorisation		
3.2.2.0	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau. Le lit majeur du cours d'eau est la zone naturellement inondable par la plus forte crue connue ou par la crue centennale si celle-ci est supérieure.	Surface soustraite à l'expansion des crues du fait de l'existence de l'installation ou ouvrage, y compris la surface occupée par l'installation, l'ouvrage ou le remblai dans le lit majeur. S = m ²	$400 \leq S < 10\ 000$	Oui Non

VIII– DONNEES TECHNIQUES DU PROJET

Si la nature de votre projet n'est pas citée ci-dessous (par exemple prélèvement d'eau, création d'un plan d'eau, intervention en zones humides...), un dossier spécifique, hors du présent cadre, doit être constitué.

2 - Selon la nature de votre projet :

Tranchée ou fouille ou passage de canalisation en berge ou dans le cours d'eau	remplir le cadre A
Réfection, entretien ou réparation d'ouvrage (sur ouvrage existant uniquement)	remplir le cadre B
Aménagement permettant le franchissement d'un cours d'eau (pont, passerelle, buse, gué, ...)	remplir le cadre C
Consolidation, traitement ou protection de berges (retalutage, fascinage, enrochement, ...)	remplir le cadre D
Entretien du cours d'eau (enlèvement embâcles, traitement d'atterrissement, ...)	remplir le cadre E
Création d'ouvrages en travers du cours d'eau (épis, seuil, ...)	remplir le cadre F
Votre projet entraîne une modification du profil en long et/ou du profil en travers du cours d'eau	remplir le cadre G

SI VOTRE PROJET CONCERNE UNE MODIFICATION D'UN OUVRAGE DEJA AUTORISE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU (RECEPISSE OU ARRETE PREFECTORAL), SE REFERER AUX ARTICLES R. 214-17 ET R.214-18 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, ET CONTACTER LE SPE.

A - Tranchée ou fouille ou passage de canalisation en berge ou dans le cours d'eau
Passage de canalisation par : <input type="checkbox"/> Forage <input type="checkbox"/> Fonçage <input type="checkbox"/> Tranchée
Réseau concerné : <input type="checkbox"/> Eau potable <input type="checkbox"/> Assainissement <input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Électricité <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
Épaisseur de recouvrement de la conduite (entre le fond du lit et le dessus de la conduite) : cm.
Origine et nature (granulométrie) des matériaux de couverture :
Diamètre de la conduite :mm
Position de la tranchée : <input type="checkbox"/> en berge <input type="checkbox"/> en travers Longueurm Largeur.....m
Autres précisions :
.....
.....
B - Réfection, entretien ou réparation d'ouvrage (sur ouvrage existant uniquement)
Information : l'intervention ne doit pas créer d'ouvrage nouveau, ni modifier les caractéristiques et fonctionnalités de celui existant

Description détaillée de l'ouvrage existant, problème à résoudre :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Description détaillée de l'intervention à réaliser :.....

.....

.....

.....

.....

.....

C – Aménagement permettant le franchissement d'un cours d'eau

Nota : Toujours prévoir le rétablissement de la continuité écologique (circulation des espèces et des matériaux : galets...).

Installation d'un dispositif de franchissement : temporaire pérenne

Nature : pont pont-cadre passerelle passage busé passage à gué
 autre (préciser)

Diamètre interne :mm ou Dimensions internes de la section : hauteur.....m / largeur.....: m

Longueur du linéaire de cours d'eau concerné :m

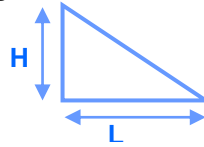
Enfoncement de l'ouvrage sous le fond du lit :cm

Autres précisions :
.....

D - Consolidation, traitement ou protection de berges

Rappel : L'aménagement ne doit pas conduire à créer une digue ou à rehausser le niveau du terrain naturel en berge.

Nota : le fruit ou la pente de la berge ou de l'ouvrage se calcule à partir de sa hauteur H et de sa largeur L



Un enrochement en pente douce sera plus stable et dissipera mieux l'énergie hydraulique du cours d'eau. A cette fin, il doit aussi présenter une certaine rugosité.

A noter que les protections de berge avec des poteaux béton type poteaux électriques ne sont pas conformes aux prescriptions générales nationales et donc non autorisées.

Rive gauche : Linéaire de berges concernées m Fruit (H/L) ou pente finale (%) :

Linéaire de berge protégée exclusivement par technique végétale vivante :m

Linéaire de berge protégée par technique autre :m

protection mixte enrochements libres enrochements liaisonnés gabions perré, muret
 autre (à préciser)

Dans le cas de protections mixtes : hauteur enrochéem hauteur en protection végétalem

Rive droite : Linéaire de berges concernées m Fruit (H/L) ou pente (%) :

Linéaire de berge protégée exclusivement par technique végétale vivante :m

Linéaire de berge protégée par technique autre :m

protection mixte enrochements libres enrochements liaisonnés gabions perré, muret
 autre (à préciser)

Dans le cas de protections mixtes : hauteur enrochée.....m hauteur en protection végétalem

Autres précisions :
.....
.....

E - Entretien du lit et des berges

Actions sur la végétation

Nettoyage des végétaux du lit : Faucardage Décapage Arrachage Broyage
Traitement des embâcles : Enlèvement d'embâcles Fixation d'embâcles sur berge
Enlèvement par : grappin pelleuse manuel autre (à préciser)
Traitement de la végétation des berges : Oui Non
intervention ponctuelle sur les seuls végétaux instables ou dangereux pour la stabilité des berges : Oui Non
préservation de l'ombrage naturel du lit : Oui Non

Actions sur les matériaux du lit

Nature : blocs, roches, galets graviers sables vase, limon, terre
Traitement des matériaux : scarification de banc régalaage atterrissements et îlots
 autre (à préciser) :.....
Volume de matériaux concerné :.....m³
Destination des matériaux (dépôt dans lit mineur, dépôt en berge, décharge, valorisation...) :.....
.....

Autres précisions :.....
.....

Nota : selon le SDAGE, le compartiment sédimentaire intégré dans la gestion des cours d'eau est un des éléments indispensables au maintien ou à la restauration des équilibres morphodynamiques et écologiques des cours d'eau.
La gestion des sédiments doit prendre en compte les apports du bassin versant et des berges, les espaces de mobilité des cours d'eau, la continuité du transport des matériaux et leur conservation dans le lit mineur.

F- Création d'ouvrages en travers du cours d'eau

Création d'un seuil : Non Oui Si oui, dimensions de l'ouvrage : hauteur..... m largeur.....m
différence de hauteur de ligne d'eau entre l'amont et l'aval du seuil :.....m
enfoncement de l'ouvrage sous le fond du lit :.....cm
matériaux de construction de l'ouvrage : pierre béton
autres (à préciser).....

Création d'un épi : Non Oui en rive droite en rive gauche
Si oui, dimensions de l'ouvrage hauteur :.....m largeurm.
longueur de l'épi par rapport à la largeur du cours d'eau : longueur de l'épi :..... m
largeur du cours d'eaum
enfoncement de l'ouvrage sous le fond du lit :.....cm
matériaux de construction de l'ouvrage pierre béton autre (à préciser).....

Autres précisions :.....
.....

G- Modification du profil du cours d'eau sans déplacement de l'axe du lit

Modification du profil en travers : Non Oui
Si oui, linéaire de berge concerné en rive droitem en rive gauche.....m
Localisation à indiquer sur plan à annexé.

Modification du profil en long : Non Oui
Si oui, linéaire concerném Profil initial et final à joindre en annexe

Dans les deux cas

Maintien des connexions latérales avec les affluents et les bras en eau Oui Non Sans objet
Maintien des sous berges et d'abris en berge Oui Non Sans objet

IX – DOCUMENT D'INCIDENCES

Contexte réglementaire et zones d'enjeux spécifiques	
Le projet est situé à l'intérieur d'une zone protégée par Arrêté de Protection de Biotope	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le projet est situé en zone cœur du Parc National des Pyrénées ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le projet est situé en Réserves Naturelles ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le projet est situé en sites classés ou en sites inscrits ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
L'ouvrage est concerné par un Plan de Prévention des Risques Inondations ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Un captage d'eau potable se situe à l'aval proche de la zone d'intervention ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

1 – État initial

Décrire le cours d'eau et son environnement proche, tel qu'il se trouve avant la réalisation des travaux

Description de l'environnement proche du cours d'eau			
Il y a une majorité de parcelles cultivées autour du cours d'eau	<input type="checkbox"/> Oui..... <input type="checkbox"/> Non		
Il y a une majorité de parcelles boisées autour du cours d'eau	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
L'occupation des parcelles autour du cours d'eau est diversifiée (cultures, friches, bois)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Il y a une majorité de zones urbanisées autour du cours d'eau	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Il y a une zone humide à proximité du cours d'eau	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Zone humide : terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année (joncs, carex, sphaignes, mousses, etc.)			
Description du cours d'eau au droit du projet			
Aspect général du lit			
Secteur déjà fortement aménagé (enrochements, murets, reprofilage du lit effectué....)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Dans la zone concernée par le projet ainsi que dans le linéaire environnant, le cours d'eau présente :			
un régime torrentiel <input type="checkbox"/>	semi-torrentiel <input type="checkbox"/>	fluvial <input type="checkbox"/>	
un tracé rectiligne <input type="checkbox"/>	sinueux (méandres) <input type="checkbox"/>		
un lit à plusieurs bras	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
des assecs périodiques	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Morphologie du cours d'eau			
Présence d'incision du lit	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Présence d'érosion progressive	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
	d'érosion régressive	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Engravement du lit	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Si oui présence d'atterrissements	en berge <input type="checkbox"/>	rive droite <input type="checkbox"/>	rive gauche <input type="checkbox"/>
	dans le lit <input type="checkbox"/>		

Description du cours d'eau au droit du projet (suite)

Nature du fond du cours d'eau :

roches béton argile en bancs graviers sables limon terre, vase

Présence de végétation aquatique (algues, mousses,...) Oui Non

Hauteur des berges : Rive droite :m Rive gauche :m

Pente des berges :

Rive droite : verticale inclinée

Rive gauche : verticale inclinée

Nature des berges : (plusieurs cases peuvent être cochées)

Rive droite : enherbée arbustive nue artificielle (mur, perré) autre (préciser)

.....

Rive gauche : enherbée arbustive nue artificielle (mur, perré) autre (préciser)

.....

En présence de ripisylve :

Rive droite : largeur.....m hauteur.....m de la ripisylve

Rive gauche : largeur.....m hauteur.....m de la ripisylve

Description du milieu aquatique au droit du projet

Appréciation de la qualité des eaux (claire, trouble, polluée...) :

Présence de rejets à proximité: Non Oui

Si oui, préciser sa nature (station d'épuration, drain, égout...) :
et sa dénomination :

Présence à proximité de prélèvements ou d'usage particulier de l'eau : Non Oui

Si oui, préciser sa nature (irrigation, zone d'abreuvement, éclosier...) :
et sa dénomination :

Présence des espèces suivantes (renseignements possibles auprès de la fédération de pêche ou de l'ONEMA) :

Truite Poissons blancs Écrevisses ou autres crustacés Grenouilles, crapauds

Autres espèces observées (à préciser) :

.....
.....
.....

2 – Impacts pendant les travaux en amont, en aval et au droit de votre projet

Nota : tous travaux réalisés dans le lit d'un cours d'eau doivent prendre en compte l'environnement. Ainsi vous devez prendre les précautions nécessaires afin de prévenir les pollutions accidentelles, les dégradations et nuisances éventuelles occasionnées, au cours des travaux ainsi qu'après leur réalisation.

Vous devez aussi garantir une capacité d'intervention rapide de jour comme de nuit afin d'assurer le repliement des installations en cas de crue.

Vous devez prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde des espèces.

Afin de respecter ces principes, vous devez préciser les dispositions et précautions qui seront prises pour votre projet.

Impact sur :	Les travaux conduiront-ils à ? Cocher les cases correspondantes	Mesures prévues d'évitement et/ou de réduction des impacts pendant les travaux
<p>La ressource en eau (quantité) et le régime des eaux</p> <p>Le substrat du lit du cours d'eau</p>	<p>Conduite du chantier lors d'un assec naturel <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Réduction localisée du débit : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Assèchement : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Réduction de la section du cours d'eau par la réalisation de batardeaux : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Circulation d'engins dans le cours d'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Déplacement/enlèvement de matériaux du cours d'eau <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Artificialisation des berges <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Destruction de caches en sous-berges <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Si oui compléter la partie ci-dessous</p>
<p>Le niveau de l'eau</p>	<p>Augmentation de la hauteur d'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Baisse de la hauteur d'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Création d'une zone d'eau calme : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>La qualité de l'eau</p>	<p>Contamination de l'eau par des polluants (ciment, produits toxiques, hydrocarbures) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Rejet ou départ de sédiments fins : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Colmatage du fond du cours d'eau par des sédiments fins en amont : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non / en aval : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Diminution de la transparence de l'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Le milieu aquatique : habitat naturel, faune et flore</p>	<p>Augmentation de la température de l'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Mortalité d'oiseaux, de mammifères, de poissons, de reptiles, de batraciens et/ou d'écrevisses : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Destruction de la ripisylve : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>une pêche de sauvegarde est-elle prévue ? : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

Impact sur :	Les travaux conduiront-ils à ? Cocher les cases correspondantes	Mesures prévues d'évitement et/ou de réduction des impacts pendant les travaux
Les usages de l'eau à proximité	Réduction du débit disponible : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Dérivation de l'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les activités nautiques non motorisées (kayak, raft...)	Création d'obstacle dans le lit mineur : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Modification de la lame d'eau (ressaut, remous...) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Modification des accès à l'eau depuis les berges : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Zones de frayères, de croissance ou d'alimentation de la zone piscicole :

Le cours d'eau est-il répertorié dans l'arrêté préfectoral définissant les zones de reproduction de la faune piscicole sur l'ensemble des cours d'eau du département ?
 Non Oui Si oui, pour quelles espèces :

Présence de substrat favorable au développement de frayères Non Oui si oui, pour quelles espèces :

Localisation sur un plan ajouté en annexe

Présence de frayères (jusqu'à 50 m à l'aval du projet) : Non Oui si oui, pour quelles espèces :

Localisation sur un plan ajouté en annexe.

Circulation d'engins dans le lit mineur :

Nature des engins circulant (pelle à chenille, à pneus...) :

Période d'intervention :

Surface sur laquelle les engins vont évoluer :m²

Reporter les points d'accès et les trajets sur le plan joint (cf annexe 1).

Conclusion sur l'impact sur les frayères

Perturbation temporaire du substrat	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
Destruction définitive du substrat	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
Intervention en période de fraie	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui

Isolement de la zone de travaux dans le cours d'eau :

- Par mise du chantier en assec artificiel Oui Non

Si oui, longueur de cours d'eau mis en assec :m largeur de cours d'eau mis en assec :m

Moyen utilisé :

Principe de dérivation temporaire des eaux

- sans pompage (indiquer l'emplacement de la dérivation sur un schéma en annexe 1)
- avec pompage ainsi qu'un bassin de décantation (indiquer l'emplacement de la dérivation et du pompage sur un schéma en annexe 1)
- avec pompage et rejet à distance vers les terrains à proximité (indiquer l'emplacement de la dérivation et du pompage sur un schéma en annexe 1)
- gravitaire des eaux (indiquer le passage de la canalisation sur un schéma en annexe 1).
- autre (préciser) :

Méthode de mise en place du batardeau

Dimension du batardeau largeur:m longueur.....m

- big-bag rempli avec des matériaux dont la provenance est (préciser) :
- bâche ou poliane
- planches
- autre (préciser).....

- Par mise en place d'un filtre sur la zone des travaux, permettant de réduire au maximum la propagation des matières en suspension (indiquer l'emplacement sur un schéma en annexe 1) Non Oui Si oui, moyen utilisé :

Méthode de suivi des matières en suspension (MES) :

Nota : la mise en place d'un filtre EFFICACE et FIABLE est particulièrement difficile. En effet, cela nécessite un suivi et un entretien et nettoyage régulier et très fréquent. Cette technique n'est à mettre en place que si un isolement par batardeau de la zone de travaux n'est pas possible techniquement.

3- Impacts du projet terminé, en amont, en aval et au droit des travaux

Impacts prévisibles (et/ou probables) de votre projet à court, moyen et long terme		
Conséquences sur :	Le projet terminé aura-t-il la (les) conséquence(s) suivante(s) ? Cocher les cases correspondantes	Mesures prévues d'évitement et/ou de réduction des impacts du projet terminé
Le régime des eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Modification des débordements (fréquence, durée) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Accentuation de la violence des crues : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Accentuation des étiages : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Accélération de la vitesse d'écoulement des eaux : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Diminution de la vitesse d'écoulement des eaux : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
Le niveau de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la hauteur d'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Baisse de la hauteur d'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Variation de la hauteur d'eau (marnage, batillage) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Enfouissement du lit du cours d'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
Le milieu aquatique : habitat, faune et flore	<ul style="list-style-type: none"> • Déstabilisation et érosion des berges : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Artificialisation des berges : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Disparition des eaux courantes : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Instabilité du lit du cours d'eau juste après travaux : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Envasement, colmatage du fond du cours d'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Disparition d'abris pour la faune aquatique : blocs, sous-berge, artificialisation du fond du cours d'eau (ex : béton, curage) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Perte de sinuosité du cours d'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Perte de ripisylve : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Disparition de l'ombrage : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Augmentation de l'ombrage : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
La circulation des poissons et le transport des sédiments	<ul style="list-style-type: none"> • Interruption de la circulation des poissons entre l'amont et l'aval : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Stockage des sédiments et risque de comblement de l'ouvrage : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

L'absence de mesures proposées en cas d'impact (case oui cochée) impose la proposition de mesures compensatoires au paragraphe suivant.

4 – Mesures compensatoires envisagées

Si des impacts résiduels significatifs sur l'environnement persistent malgré les mesures d'évitement et de réduction, il est nécessaire de préciser des mesures compensatoires. Celles-ci doivent être détaillées ci-après. Un contact préalable avec la DDT (cf contacts en 1^{ère} page) est fortement souhaitable.

Elles peuvent consister en la mise en place de caches piscicoles, de diversification des écoulements, reconstitution du fond du lit avec des galets, en l'aménagement ou la suppression d'ouvrage (ex buse, seuil...) etc.

X - COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Votre projet doit être compatible avec les orientations du SDAGE Adour-Garonne. Parmi celles-ci les dispositions à prendre en compte, en lien avec les rubriques du § VII, sont entre autres les suivantes :

Dispositions du SDAGE	Zones concernées	Le projet est
D27 Préserver les milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - cours d'eau à enjeu pour les poissons migrateurs amphihalins, - cours d'eau, ou tronçons de cours d'eau, en très bon état écologique et/ou jouant le rôle de réservoir biologique - zones humides, au sens réglementaire du L211-1 du code de l'environnement, - habitats abritant des espèces remarquables menacées ou quasi-menacées de disparition 	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
D29 Préserver les zones majeures de reproduction de certaines espèces	Zones de reproduction présentant un enjeu majeur pour le maintien des espèces	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
D33 Pour les migrateurs amphihalins, préserver et restaurer la continuité écologique et interdire la construction de tout nouvel obstacle D34 Préserver et restaurer les zones de reproduction des espèces amphihalines	Axes prioritaires pour la restauration de la circulation des poissons migrateurs amphihalins Axes à grands migrateurs amphihalins	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
D40 Eviter, réduire ou, à défaut, compenser l'atteinte aux fonctions des zones humides D43 Instruire les demandes sur les zones humides en cohérence avec les protections réglementaires		<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné

Dispositions du SDAGE	Zones concernées	Le projet est
<p>D44 Préserver les espèces des milieux aquatiques et humides remarquables menacées et quasi-menacées de disparition du bassin Adour-Garonne</p> <p>D45 (...) mettre en œuvre les mesures réglementaires de protection des espèces et de leurs habitats</p> <p>D47 Renforcer la vigilance pour certaines espèces particulièrement sensibles sur le bassin Adour-Garonne</p>	<p>selon présence des espèces ou habitats listés dans le SDAGE (D45)</p> <p>espèces concernées : vison d'Europe, cistude d'Europe, sonneur à ventre jaune, desman des Pyrénées, grande mulette, moule perlière, esturgeon européen, écrevisses à pieds blancs.</p>	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
D48 Mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique		<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
Autre(s) disposition(s) (à préciser)		

Conclusion sur la compatibilité du projet avec le SDAGE et remarques éventuelles :

.....
.....
.....

XI - COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Ce paragraphe ne concerne que les demandes situées sur le territoire d'une commune incluse dans le territoire d'un SAGE (cf. annexe).

Orientations du SAGE	Dispositions du SAGE	Le projet est
J promouvoir une gestion patrimoniale des milieux et des espèces	20 préserver et rétablir les continuités écologiques (20.3 et 20.5)	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
	21 mieux connaître, préserver et restaurer les espèces à forts enjeux écologiques (21.2)	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
	23 lutter contre les espèces envahissantes (23.2)	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
K gérer l'espace de mobilité pour restaurer une dynamique plus naturelle des cours d'eau	24 consolider la démarche de restauration de l'espace de mobilité (24.1)	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné
L mieux gérer les inondations	26 améliorer la gestion des inondations (26.3)	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné

Conclusion sur la compatibilité du projet avec le SAGE et remarques éventuelles :

IL VOUS EST PAR AILLEURS RAPPELE :

- **d'informer, au moins 8 jours avant le début des travaux**, le Service de Police de l'Eau de la Haute-Garonne et le service départemental de l'AFB (sd31@afbiodiversite.fr) de la date de démarrage du chantier,
- **en cas de problème ou d'incident :**
 - d'interrompre immédiatement les travaux et de prendre des dispositions afin de limiter l'effet de l'incident sur le milieu et sur l'écoulement des eaux
 - de prévenir immédiatement la gendarmerie nationale et les pompiers
- de prévenir dans les meilleurs délais le Service de Police de l'Eau de la Haute-Garonne et le service départemental de l'AFB (sd31@afbiodiversite.fr).

Renseignements certifiés exacts par le pétitionnaire

Fait à....., le.....
(signature obligatoire du pétitionnaire)

PIECES A JOINDRE

- Plan de situation lisible avec localisation précise du projet (1/25000^{ème}) ;
- Plan de masse sur support cadastral avec indication du nord et de l'échelle;
- Schémas de principe, profils en long et en travers des ouvrages;
- Plans, coupes du projet ;
- Photos du site en l'état actuel (préciser les lieux de prise de vue) ;
- Éventuellement report du schéma du projet sur les photos du site ;
- Si nécessaire, note explicative et descriptive complémentaire,
- Éventuellement, la décision administrative se rapportant à l'ouvrage (arrêté préfectoral...).

AUTRES RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE

Certaines rubriques de la nomenclature ne sont pas traitées dans ce document de « **DEMANDE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU** ». Ces rubriques sont mentionnées ci-après ; certaines font l'objet de documents – guides disponibles auprès du SPE.

Si votre projet est concerné par une de ces rubriques, il convient d'établir une demande sous forme d'un dossier respectant les articles R.214-32 (déclaration) ou R.214-6 (autorisation) du code de l'environnement.

Domaine	Rubrique (* détaillés ci-après)	Document départemental disponible
Zones humides	3.3.1.0.*	Règles d'intervention à respecter pour les zones humides
	3.3.2.0.*	
Plan d'eau - Retenue - Digue	3.2.3.0.	Défense incendie et loi sur l'eau
	3.2.4.0.	
	3.2.5.0.	
	3.2.6.0.	
Piscicultures	3.2.7.0.	
Forage – Création de puits	1.1.1.0.*	Demande d'autorisation de réalisation d'un puits ou d'un forage
Prélèvements d'eau	1.1.2.0.	
	1.2.1.0.	
	1.2.2.0.	
	1.3.1.0.	
Épandages d'effluents ou de boues	2.1.3.0.	
	2.1.4.0.	
Rejets d'eau	2.1.5.0.*	Les eaux pluviales –rappel de la loi sur l'eau et préceptes techniques de traitement
	2.2.1.0.	
	2.2.3.0.	

➤ IMPACTS SUR LE MILIEU AQUATIQUE OU SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.3.1.0. Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais,
la zone asséchée ou mise en eau étant :

1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;

2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

3.3.2.0. Réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1° Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;

2° Supérieure à 20 ha mais inférieure à 100 ha (D).

PRÉLÈVEMENTS

1.1.1.0. Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D).

REJETS

2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :

1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ;

2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).

PROCÉDURES D'INSTRUCTION, DÉLAIS, SANCTIONS

Elle comporte :

1. La constitution du dossier en 3 exemplaires et son envoi à :

DDT 31/ SEEF
Cité Administrative
2, Bd Armand Duportal – BP 70001
31074 TOLOUSE CEDEX 9

2. La vérification par le service instructeur de la complétude du dossier,
3. La délivrance d'un récépissé de déclaration qui ne préjuge pas de l'acceptation de la demande,
4. L'instruction du dossier par le service instructeur ; des compléments peuvent alors être demandés,
5. La délivrance de l'accord sur la déclaration, éventuellement complété par un arrêté préfectoral définissant les conditions d'interventions ; cet accord permet la réalisation des travaux,
6. L'affichage par le maire de la commune concernée du récépissé pendant une durée d'un mois à la mairie.

La durée totale est de 2 mois à compter du dépôt du dossier complet, sous réserve des délais nécessaires à la fourniture d'éléments complémentaires. La réception du récépissé de déclaration ne vaut pas autorisation de démarrer l'opération.

Sanction

Il est rappelé que sera puni d'une amende de 5^{ème} classe quiconque aura réalisé un ouvrage, une installation, des travaux ou une activité sans la déclaration ou l'autorisation requise, ou avant l'expiration du délai d'opposition en cas de déclaration ou sans respect des prescriptions attachées du projet figurant au dossier (y compris le fait de ne pas prendre les mesures correctives ou compensatoires prévues).